



Date de dépôt : 12 février 2024

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de Jean Batou, Olivier Baud, Jean Burgermeister, Pablo Cruchon, Rémy Pagani, Pierre Vanek, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio : Prenons au sérieux les objectifs du plan climat cantonal 2030 : pour un suivi bisannuel de la réduction annoncée de 60% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030

Rapport de majorité de Lionel Dugerdil (page 3)

Rapport de minorité de Léo Peterschmitt (page 25)

Proposition de motion (2881-A)

Prenons au sérieux les objectifs du plan climat cantonal 2030 : pour un suivi bisannuel de la réduction annoncée de 60% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du canton sont restées pratiquement inchangées de 1990 à 2018 ;
- qu'en date du 4 décembre 2019, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique ;
- que le 2 juin 2021, il a adopté le « Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération » (PCC 2030) visant à réduire les émissions de GES de 60% d'ici à 2030, par rapport à 2012, grâce à une série de mesures ciblées ;
- que nous n'avons aucun moyen de suivre régulièrement les progrès réalisés vers les objectifs du PCC 2030 dans les quatre secteurs prioritaires de l'énergie et des bâtiments, de la mobilité terrestre, des biens de consommation et de la mobilité aérienne ;
- que nous ne disposons plus que de huit ans pour réduire de 60% les émissions de GES, conformément au PCC 2030,

invite le Conseil d'Etat

- à fournir au Grand Conseil, dans le courant de l'année 2023, une évaluation précise des émissions de GES cantonales pour 2022, afin d'apprécier l'état de la situation globale et sectorielle (énergie et bâtiments, mobilité terrestre, biens de consommation et mobilité aérienne) à huit ans de l'échéance fixée ;
- à présenter au Grand Conseil une évaluation bisannuelle des émissions cantonales de GES, soit pour les années 2024, 2026 et 2028, ces bilans devant être publiés avant la fin de l'année qui suit chacune de ces échéances intermédiaires.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Lionel Dugerdil

La commission de l'environnement et de l'agriculture a consacré trois séances, soit le 2 novembre 2023, le 21 décembre 2023 et le 11 janvier 2024, à traiter de cette motion sous la présidence de M. Raphaël Dunand.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M^{me} Clara Veuthey et M^{me} Léa Di Benedetto, à qui je tiens à adresser mes remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

Après avoir consacré trois séances à traiter de la motion et procédé aux auditions de plusieurs collaborateurs du département, la majorité de la commission a décidé de rejeter la motion. Il est apparu lors des auditions que le département fait le nécessaire quant aux annonces et au suivi des émissions de gaz à effet de serre. Que la première invite est obsolète. Que la deuxième invite n'est pas envisageable, non seulement par manque de données, mais également par manque de moyens.

Présentation de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, signataire

M. le président passe la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio.

Elle commence par préciser que les signataires de cette motion faisaient partie du groupe Ensemble à Gauche ! Elle explique avoir demandé à M. le président de ne pas considérer que cette motion soit caduque.

Elle affirme que la situation a évolué depuis novembre 2022, notamment concernant les objectifs du plan climat 2030. Pourtant, elle déclare que plusieurs de ces considérations restent entières. Elle explique qu'elle vient défendre cette motion, car elle est signataire, mais également parce qu'elle estime que les objectifs décrits dans cette motion n'appartiennent pas à un seul parti. Selon elle, quel que soit leur bord politique, les politiques devraient agir pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, elle estime qu'il est légitime que le parlement soit régulièrement informé des efforts qui ont été fournis, mais également des résultats qui ont été obtenus. Elle ajoute qu'au contraire, si les objectifs ne peuvent pas être atteints, le Grand Conseil doit pouvoir en être collectivement informé, afin de pouvoir décider de mesures correctives.

Elle poursuit en affirmant que l'invite porte essentiellement sur le fait de fournir une évaluation précise des émissions de gaz à effet de serre, au vu des objectifs décrits dans le plan 2030. Elle ajoute que l'invite demande de présenter de manière régulière au Grand Conseil une évaluation annuelle des mesures qui ont été prises.

Selon elle, cette motion demande une transmission d'informations. Elle la trouve pertinente encore aujourd'hui, car elle concerne une politique transversale à plusieurs départements et concerne les acteurs économiques du canton, les associations de l'environnement et les citoyens du canton.

Elle mentionne les fiches de mesures du département pour montrer qu'on pourrait avoir un retour sur ces mesures. Elle affirme que le plan climat prévoit 41 mesures et se propose de dédier pour chacune ou plusieurs d'entre elles des projets de lois qui sont organisés autour de sept axes structurants. Elle déclare que ces sept axes structurants sont déclinés dans des fiches de mesures. Elle explique que la première concerne surtout la commission des travaux. Elle affirme que, durant la dernière législature, des PL concernant les énergies et le bâtiment ont été adoptés. Elle constate que l'office cantonal de l'énergie est celui qui pilote ces mesures. Toutefois, elle affirme que ceci nécessite la collaboration de différents offices et départements, mais aussi des acteurs immobiliers et des faïtières du bâtiment. Elle pense qu'il est intéressant d'avoir régulièrement des comptes rendus sur cet axe n° 1, car il implique aussi les acteurs économiques de ce canton qui peuvent apporter leurs contributions.

Elle poursuit en déclarant que le deuxième axe est celui de la mobilité. Elle affirme que la conduite est avant tout donnée à l'office des transports. Toutefois, elle constate une collaboration qui est visée notamment avec la FTI et avec les communes. Selon elle, une information sur cette transversalité donnée au Grand Conseil permettrait peut-être de mieux coordonner le travail dans d'autres commissions.

Elle explique que le troisième axe concerne les biens de consommation. Elle affirme que, dans ce contexte, il y a d'autres partenaires, tels que les SIG et les communes. Elle déclare qu'il y a également des biens qui peuvent toucher au quotidien des gens.

M^{me} Valiquer Grecuccio poursuit en développant le quatrième axe qui est celui de l'aménagement du territoire. Elle affirme qu'aucune mesure ne saurait être efficace sans travailler avec le Grand Genève. Elle constate que, malgré le fait que le *lead* soit confié à l'office de l'urbanisme, de nombreux départements sont impliqués dans cette politique. Selon elle, il est bon que le Grand Conseil soit informé des actions menées dans ce contexte, car la politique

d'aménagement du territoire concerne également le travail effectué avec nos voisins.

Elle déclare que le cinquième axe est celui de la santé, qui est piloté par le département qui s'occupe de la santé. Toutefois, elle note qu'une demande est faite de travailler avec l'HEPIA et avec les partenaires sociaux.

Elle affirme que le sixième axe porte sur les espaces naturels et la biodiversité. Elle précise que ce sixième axe est piloté par l'OCAN. Elle constate toutefois qu'on met en avant la collaboration avec les communes, avec les associations transfrontalières, avec les milieux immobiliers et les propriétaires.

Enfin, elle présente le dernier axe, qui concerne l'accompagnement au changement et le soutien aux acteurs. Elle rappelle que, lors de la dernière législature, il y a eu des demandes, notamment du département de l'économie, pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises pour les aider à accomplir cette transition dans les meilleures conditions possibles. Elle énumère les acteurs mentionnés, soit la HES, la FER, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, la Genève internationale et le milieu associatif. Elle estime que cette politique est transversale et mériterait une communication régulière pour pouvoir voir l'état des travaux.

Elle ajoute que, dans le volet de l'accompagnement, il y a un sous-chapitre qui est consacré à l'exemplarité des acteurs publics et à la communication. Elle explique que ceci consiste à se demander comment informer les citoyens des mesures qui sont prises, comment arriver à susciter l'adhésion, comment, au lieu d'avoir un discours alarmiste, avoir un discours qui emporte dans une dynamique positive. Selon elle, tout ce volet de communication devrait être porté par l'Etat, qui doit être exemplaire en tant qu'acteur public. Elle pense que le Grand Conseil a un rôle politique à jouer sur ce sujet et doit donner les moyens à l'Etat, afin que ce dernier puisse être exemplaire.

Selon M^{me} Valiquer Grecuccio, les invites de cette motion pourraient évoluer et consister à demander des informations régulières sur chacune de ces thématiques qui concernent le canton, ses acteurs économiques, le monde associatif et ses habitants. Elle pense que ceci devrait prendre la forme d'un rapport divers (RD), tel qu'il a été élaboré pour d'autres sujets transversaux, notamment pour le CEVA ou pour les mesures de projets d'agglomérations. Elle affirme qu'il pourrait y avoir un RD du Conseil d'Etat qui aurait le mérite d'informer le Grand Conseil, mais aussi de permettre aux commissions concernées de travailler. Elle ajoute que ceci permettrait également d'avoir une transparence envers la population, qui émet des inquiétudes, et de montrer que les politiques s'occupent de ces thématiques. Elle propose de faire évoluer

l'invite dans le sens du RD. Elle estime que le fait de demander une communication au Conseil d'Etat reste pertinent, mais que la forme peut éventuellement changer.

M. le président la remercie et il laisse la parole aux commissaires.

Un commissaire Vert constate que M^{me} Valiquer Grecuccio demande plus qu'un retour chiffré sur la performance carbone du canton. Il note qu'elle demande un rapport qualitatif sur les différentes actions mises en œuvre par l'Etat. Il revient sur l'état actuel des invites qui demandent des retours par une évaluation chiffrée. Il demande si les initiants ont pensé aux outils qui seraient utilisés, afin qu'ils soient robustes et compréhensibles pour le public.

M^{me} Valiquer Grecuccio répond qu'elle ne peut pas répondre à la place des initiants. Elle affirme qu'on ne peut pas avoir uniquement un retour quantitatif et technique, qui aurait pour effet de nous mettre dans l'anxiété. Elle pense qu'il faut avoir une approche qualitative, afin de montrer ce qui est fait, de manière plus communicative et de permettre de susciter l'adhésion. De faire de ces thèmes un enjeu partisan lui semble excessivement réducteur.

Le commissaire Vert demande l'avis du département sur le sujet.

M^{me} Christine Hilaire, secrétaire générale adjointe DT, explique que le service est en train de travailler sur un bilan carbone depuis 2022. Elle affirme que, fin 2023, le bilan carbone devrait être finalisé. Elle précise que celui-ci inclura une évaluation du dernier plan climat cantonal, soit le plan climat de deuxième génération, valable jusqu'en 2030. Elle affirme que, selon le département, ceci pourrait répondre aux soucis de la première invite, car il va y avoir un bilan et état de situation qui va être fait. Elle ajoute que ce bilan sera publié et les données seront communiquées à la population et aux citoyens, aux députés, etc. En ce qui concerne les évaluations bisannuelles, elle explique que ceci lui paraît trop lourd comme rythme, au vu du travail qu'il y a à effectuer pour rassembler toutes ces données. Selon elle, il s'agit d'un énorme travail pour l'administration. Elle pense que la multiplication de la fréquence des comptes rendus et des évaluations est disproportionnée, sachant qu'il existe des points intermédiaires et des indicateurs qui sont évalués de manière bisannuelle.

M. Rémy Zinder, directeur de la direction de la durabilité et du climat (DT), ajoute qu'il y a effectivement un rapport annuel interne sur l'avancement et un retour sur la mise en œuvre des 41 mesures dans le cadre du plan climat qui sont élaborés. Il explique qu'ils travaillent sur un rapport public qui traitera de la période 2021-2023. Parallèlement, il affirme qu'ils élaborent un bilan carbone qui permettra de visualiser la trajectoire des émissions de CO₂ et de corriger, le cas échéant, les différentes mesures qui seront intégrées dans le

prochain plan de mesures. Il ajoute qu'en parallèle, il y a un certain nombre de macro-indicateurs qui donnent une indication sur les trajectoires dans le domaine de l'énergie, du bâtiment, de la mobilité et de la consommation, qui sont publiés sur le site « ge.ch ». Il explique qu'on y retrouve différents graphiques qui montrent l'état de la situation sur la consommation de l'énergie, la mobilité et la consommation. Il affirme qu'il s'agit, dans certains cas, de données extrapolées de la Confédération, dès lors qu'il s'agit de se baser sur des micro-recensements qui ne sont pas faits annuellement, mais tous les quatre ou cinq ans. Selon lui, au vu de la disponibilité des données, il n'est pas possible de faire un bilan chaque année. Toutefois, il affirme qu'ils ont prévu de faire des enquêtes, avec un panel lémanique, soit un certain nombre de personnes choisies qui vont être interrogées, chaque année, sur la mobilité et sur la consommation. Il affirme que ceci permettra d'avoir des données précises qui serviront d'indicateur pour suivre les émissions de gaz à effet de serre. Il précise que les données seront réunies dans une plateforme internet (*Dashboard*) qui publiera, pour chaque action, l'état de situation de l'avancement de la mise en œuvre des mesures, avec des indications chiffrées. Selon lui, ce travail vient de démarrer. Il espère qu'il sera disponible d'ici au premier semestre de l'année 2024.

Le commissaire Vert ne comprend pas si le bilan carbone, qui sera publié fin 2023, concerne les activités de l'administration ou alors les activités du canton en général.

M. Zinder répond qu'il y aura les deux. Il affirme que fin 2023 sera rendu le bilan carbone territorial et que d'ici au printemps 2024, le bilan carbone de l'administration sera publié.

S'agissant de l'idée du RD, M^{me} Valiquer Grecuccio précise que le but est de pouvoir mettre en avant ce qui est fait au niveau de la collaboration interdépartementale, mais également au niveau de la collaboration avec d'autres acteurs, tels que le monde économique ou le monde associatif. Selon elle, il s'agit d'un aspect qualitatif qui pourrait accompagner les rapports du département. Elle pense que cela permettrait également d'être un peu plus dépassionné dans les discussions.

Le président rappelle que M^{me} Valiquer Grecuccio a présenté cette motion. Dans le suivi de cette motion, il souhaite déterminer s'il y a besoin d'auditionner le département, dont ils ont eu des réponses.

M^{me} Hislaire a fait le point avec M. Zinder. Le bilan carbone territorial sera prêt en 2024, ce qui permet de répondre à la première invite. La deuxième invite propose une évaluation bisannuelle des émissions cantonales de gaz à effet de serre, soit en 2024, en 2026 et en 2028, ce qui semble disproportionné,

voire impossible au vu du travail qui serait nécessaire pour réunir les données utiles à de telles évaluations.

Le DT prévoit donc de faire un bilan carbone en fin de législature, et entre-temps le département suit des macro-indicateurs, lesquels sont publiés chaque année sur le site de l'Etat et permettent ainsi d'avoir un suivi des axes du plan climat cantonal. Elle relève que M. Damien Gumy, collaborateur de la direction de la durabilité du climat, lequel avait présenté le PL Climat devant cette commission, pourrait présenter ces indicateurs annuels afin de permettre aux commissaires de comprendre concrètement en quoi cela consiste. Elle confirme que, selon elle, réaliser un suivi bisannuel tel que décrit dans la motion semble disproportionné en termes de moyens, de temps et de personnes impliquées.

Le président comprend qu'il y aura un suivi tous les 4 ans.

M^{me} Hislaire répond que le bilan carbone sera publié en fin de législature. Les indicateurs sont suivis par la direction de la durabilité et du climat. Ils pourront les présenter pour montrer le suivi actuel. Le suivi nécessite moins de moyens.

Un commissaire LC juge important qu'il y ait des évaluations s'ils se fixent des objectifs. Dans la deuxième invite, ils parlent d'évaluation bisannuelle des émissions cantonales de gaz à effet de serre, puis ils parlent de bilan carbone. Ce sont deux choses. Il faut d'abord inviter le Conseil d'Etat à évaluer les émissions. Ce sont des notions qui ne sont pas les mêmes. Ce qu'ils vont recycler en termes de carbone est plus complexe. Il aimerait qu'ils clarifient les coûts, il imagine que le bilan carbone est plus onéreux que juste les émissions.

Un commissaire UDC rejoint cette idée. S'ils auditionnent la personne responsable à l'Etat, il souhaite que ce soit possible d'expliquer la différence entre le bilan carbone, comment il est fait, et le check régulier.

Une commissaire socialiste est en faveur d'entendre M. Gumy pour avoir plus d'explications sur les données telles que récoltées. Cela leur permettra de réfléchir à la temporalité à laquelle ils souhaitent les recevoir. Dans la motion, qu'ils soient présentés au Grand Conseil n'est pas la même chose qu'une publication sur le site de l'Etat. Ils pourront réfléchir à amender la motion afin de l'affiner pour atteindre les objectifs qu'ils souhaitent.

M^{me} Hislaire propose d'envoyer le lien vers les publications du plan climat cantonal avec les micro et macro-indicateurs.

Audition de M. Damien Gummy, direction de la durabilité et du climat – DT

M. le président le remercie de sa venue.

M. Gummy diffuse une présentation PowerPoint à l'écran et commence par présenter le dispositif de suivi du PCC 2030, qui est un dispositif de suivi à trois niveaux (cf. PowerPoint, slide 2). Il explique que le premier niveau réside dans un bilan approfondi lors de chaque législature et que le deuxième niveau est constitué d'un suivi annuel des tendances clés, avec des macro-indicateurs. Ensuite, il affirme que le troisième niveau réside dans un bilan annuel de mise en œuvre du PCC. Il déclare que le dispositif de suivi permet d'une part de rendre compte des résultats du PCC 2030 constatés sur le territoire à la fois sur la réduction des émissions de GES et sur l'adaptation aux changements climatiques et d'autre part de la mise en œuvre des mesures du PCC 2030, avec le monitoring annuel au niveau des fiches de mesures.

Puis, il présente le dispositif de suivi des émissions de GES (cf. PowerPoint, slide 3). Il rappelle que, dans la motion, il est précisé que le dernier bilan carbone date de 2012. Il ajoute qu'il s'agissait du premier bilan carbone territorial réalisé. Il affirme qu'une mise à jour est prévue, désormais, à chaque législature. Il explique qu'ils sont en cours de réalisation du nouveau bilan carbone, basé sur 2022, et qu'il servira de référence pour le nouveau plan de mesures 2024-28. Ensuite, il explique qu'un bilan sera réalisé tous les 4 ou 5 ans. Il déclare qu'il existe un suivi annuel ou bisannuel des émissions de GES, avec les macro-indicateurs, qui permettent de présenter les tendances clés, mais qui ne sont pas aussi précis et complets que le bilan carbone complet.

Il poursuit en expliquant que la publication du bilan carbone territorial mis à jour est prévue pour le premier semestre 2024, basé sur les données 2022. Sur ce point, il pense que ceci répond à la première invite de la motion, qui demandait un bilan en 2023. Il déclare que ce bilan permettra une évaluation détaillée des émissions GES selon les trois axes principaux : l'énergie et les bâtiments, la mobilité et les biens de consommation. Il affirme que la réalisation d'un bilan carbone détaillé est un exercice complet et dense, qui nécessite d'avoir accès à des données qui pour certaines ne sont pas disponibles annuellement. Il ajoute que, pour améliorer ce processus de récolte de données, afin d'optimiser la fréquence des bilans carbone, un panel représentatif des ménages lémaniques a été mis en place (2000 ménages sur le canton de Genève). Il affirme que ce panel permet de faire des enquêtes annuelles, notamment sur la mobilité, qui permettent d'obtenir plus fréquemment des données que le micro-recensement sur la mobilité qui a lieu tous les 5 ans. Il déclare que ces données permettront d'exploiter tous les deux ans des résultats sur la mobilité et la consommation des ménages. Selon lui, il y a donc une réelle ambition d'améliorer la récolte de données pour pouvoir faire des

récoltes plus fréquemment, mais il estime que de le faire tous les 2 ans est compliqué, sachant que ces enquêtes sont lourdes à mettre en place et que l'exploitation des données prend du temps. Il propose donc alternativement d'avoir des macro-indicateurs fréquemment.

Il s'attarde ensuite sur le schéma représentant la répartition des émissions de GES 2012 (cf. PowerPoint, slide 5). Il explique qu'ils détaillent par postes d'émissions (énergie et bâtiments, biens de consommation, mobilité, aérien). Il ajoute qu'ils détaillent également par différentes scopes d'émissions. Il explique qu'il y a des émissions directes sur le territoire (scope 1) et les émissions qui sont liées à nos biens et services importés (scope 2 et 3).

S'agissant des macro-indicateurs, M. Gumy déclare que certains sont déjà publics et déjà publiés sur leur site. Il affirme qu'ils seront très prochainement publiés sur le site de l'OCSTAT. Il présente le macro-indicateur sur l'énergie et les bâtiments (cf. PowerPoint, slide 6). Il constate une réduction des émissions totales d'environ 20% entre 1990 et 2021.

Puis, s'agissant du macro-indicateur de la mobilité (hors aérien), il explique qu'ils le calculent de deux manières (cf. PowerPoint, slide 7). Il explique que la première manière est de se baser sur les ventes de carburants. Il affirme qu'il s'agit de la courbe en vert sur le graphique et qu'on peut constater une nette diminution de -43% des émissions totales. Toutefois, il explique que cet indicateur est fortement influencé par le tourisme à la pompe. Puis, il affirme que la deuxième manière de calculer se résume à se concentrer sur les kilomètres parcourus (MRMT). Il explique que ces enquêtes MRMT ont lieu, pour l'instant, tous les cinq ans. Il s'agit des points en bleu sur le graphique. Il constate que, si on se base sur les enquêtes MRMT, le taux est quasiment stable entre 2000 et 2015. Il affirme que ces enquêtes ne prennent pas en compte le trafic pendulaire qui a fortement augmenté ces dernières années. Selon lui, le gap entre les points bleus démontre la nécessité d'avoir des valeurs issues d'enquêtes de mobilité plus fréquentes. Il explique qu'ils essaient de mettre en place un dispositif pour avoir des enquêtes tous les deux ou trois ans à la place de cinq ans.

M. Gumy passe ensuite à la présentation du macro-indicateur de la mobilité aérienne (cf. PowerPoint, slide 9). Il déclare qu'il y a une forte augmentation du trafic aérien et des émissions CO₂ qui y sont liées. Il affirme que l'on constate sur le graphique le trou lié à la période du covid-19. Il déclare qu'en 2023, on est en train de rattraper quasiment le trafic qu'on avait en 2019. Il déclare qu'il y a une augmentation de plus de 70% des émissions par rapport à 1990.

Il présente ensuite le dernier macro-indicateur sur les biens et services (cf. PowerPoint, slide 10) qui n'est pour l'instant pas satisfaisant, car il est basé uniquement sur des données fédérales. Il explique que cet indicateur a été très imprécis. Selon lui, les enquêtes permettront d'améliorer cet indicateur.

M. Gummy explique ensuite le système de monitoring du PCC (cf. PowerPoint, slide 11). S'agissant du premier niveau, soit le bilan carbone territorial, il affirme qu'il existe un grand trou de 10 ans entre le dernier bilan et le prochain bilan. Il déclare qu'ils essaient de faire un suivi annuel ou bisannuel avec les macro-indicateurs. Il ajoute qu'il existe le troisième niveau avec les indicateurs de moyens, de résultats et de contexte, pour chacune des 41 mesures. Il affirme que ces indicateurs sont relevés chaque année, lors des bilans intermédiaires du plan climat qui sont effectués chaque année et lors des bilans de fin de législature. Il donne ensuite des exemples de ces indicateurs (cf. PowerPoint, slide 12). Concernant les indicateurs de contexte, il précise qu'il s'agit d'indicateurs qui ne dépendent pas de nous, mais qui peuvent exercer une influence sur les résultats des indicateurs de résultats.

Pour conclure, M. Gummy rappelle qu'un nouveau bilan carbone détaillé sera publié d'ici juin 2024. Il attire l'attention des députés sur le fait que l'élaboration d'un bilan carbone détaillé nécessite d'avoir accès à des données qui, pour certaines, ne sont pas disponibles annuellement et qui sont lourdes à traiter. Il rassure les commissaires en affirmant qu'entre ces bilans détaillés, ils suivent les macro-indicateurs qui donnent une bonne appréciation de l'évolution de la trajectoire de réduction des émissions de GES. Il affirme que le suivi est complété par les indicateurs de moyens et de résultats pour chacune des fiches mesures du PCC.

M. le président le remercie et laisse la parole aux députés pour leurs éventuelles questions.

Un commissaire UDC remercie M. Gummy de sa présentation. Il se questionne sur les exemples d'indicateurs de résultats (cf. PowerPoint, slide 12). Il demande si la part modale vélo et le pourcentage de véhicules électriques sont pris en compte pour l'élaboration du bilan carbone.

M. Gummy répond qu'ils sont effectivement pris en compte dans le bilan carbone, mais que, de manière plus générale, ils donnent une indication de l'évolution des mesures. Il précise que, s'agissant du pourcentage de véhicules électriques, il peut être traduit en émission de CO₂, mais il est nécessaire d'avoir accès à une autre valeur, soit le nombre de km parcourus avec ces véhicules électriques.

Le commissaire UDC demande comment est calculée la part de la captation carbone, notamment par les arbres, les vignes, les cultures et les herbages dans le bilan carbone.

M. Gumy répond que toutes les captations sont prises en compte. Il précise que les bilans carbone (que ce soit au niveau international, national ou genevois) sont élaborés par rapport à une situation de référence en 1990. Il explique que toutes les surfaces supplémentaires d'arbres ou de terres agricoles depuis 1990 sont prises en compte. Il précise que ces variations représentent moins de 1% des émissions par rapport au bilan carbone total.

Le commissaire UDC comprend que cela veut dire qu'ils ne tiennent pas compte de la captation. Il se questionne néanmoins sur le fait qu'ils prennent en compte d'autres choses qui produisent du carbone, par exemple la production d'un véhicule électrique.

M. Gumy répond qu'ils prennent en compte les deux. Il précise que tout est basé sur une situation de référence de captage naturel, par les arbres et le sol. Il explique que les variations dues aux activités entreprises par les humains (soit planter des arbres, soit en enlever, etc.) sont calculées par rapport à cette situation de référence de 1990. Il affirme que le taux de variation est assez faible, car, au niveau cantonal genevois, il y a relativement peu de surfaces agricoles par rapport à d'autres régions. Il déclare qu'en pourcentage, ce taux représente moins de 1% du bilan carbone global.

Le commissaire UDC estime que le client lambda qui prend connaissance du bilan carbone n'a conscience que du négatif. Il se demande si on ne devrait pas faire apparaître du positif.

M. Gumy assure qu'ils vont le faire. Il explique qu'il existe, dans le bilan carbone de 2012, un stockage initial de référence. Il affirme que la variation entre ce premier bilan carbone et la situation actuelle figurera dans le nouveau bilan carbone. Il précise toutefois à nouveau que la différence est peu importante. Il déclare qu'effectivement, les chiffres vont dans le bon sens et que, dès lors, il s'agit de quelque chose de positif, mais que l'ampleur du positif reste limitée.

Le commissaire UDC soulève qu'ils font apparaître dans le bilan, par exemple, le bilan carbone d'une vache, alors que le bilan carbone d'une vache est, en réalité, positif à Genève. Il explique que, au vu du fait qu'on doit produire des herbages pour nourrir la vache, elle capte plus de carbone qu'elle n'en produit. Il regrette que pourtant, à la lecture du bilan, on ait l'impression que la vache produit du carbone.

M. Gumy répond qu'ils n'inventent pas des facteurs d'émissions. Il explique qu'ils se basent sur des facteurs d'émission qui sont communément

acceptés par le national et l'international. A sa connaissance, le bilan carbone du bétail est plutôt négatif.

S'agissant de la deuxième invite, le commissaire UDC se demande si le département dispose des ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette invite.

M. Gumy répond par la négative. Il explique qu'avant la question des ressources humaines, il existe la problématique de la disponibilité des données et qu'ensuite, effectivement, il faut pouvoir les traiter. Selon lui, ceci nécessite des ressources financières et humaines qui n'existent pas actuellement. Il affirme qu'ils ne pourraient pas faire plus d'enquêtes sans ressources supplémentaires.

Le commissaire UDC demande si, selon M. Gumy, l'Etat prend au sérieux les objectifs du plan climat.

M. Gumy répond par l'affirmative.

Une commissaire LC rappelle, concernant la séquestration du CO₂, qu'il existe le projet Résulterre. Elle explique qu'un certain nombre de paysans genevois en font partie et que ces derniers vont effectuer des bilans carbone de leur exploitation, y compris l'élevage. Elle estime que ceci va permettre d'avoir des données très intéressantes. Elle explique qu'elle siège dans une autre commission du Grand Conseil et que, lors d'une séance, il a été demandé au magistrat si ce projet allait être pris en considération. Elle affirme que la réponse du magistrat a été clairement oui, en sachant que cela représente 0,3% de la totalité des émissions de gaz à effet de serre. Selon elle, 0,3% est un chiffre, certes, qui est minime, mais qui, éthiquement, n'équivaut pas à 0%. Elle estime que l'on reproche beaucoup de choses aux paysans et elle pense qu'il serait temps qu'on parle de ce 0,3% d'une manière cohérente. Elle rejoint l'avis du commissaire UDC et pense qu'il est important de faire figurer des choses positives dans ce bilan. Elle revient sur le propos de M. Gumy qui affirmait qu'il y a relativement peu de surfaces agricoles par rapport à d'autres régions. Elle précise que les surfaces agricoles représentent quand même 45% des terres genevoises. Elle aimerait qu'on fasse preuve d'un petit peu plus de respect à l'égard du travail des paysans.

M. Gumy est totalement d'accord avec la commissaire LC. Il pense également qu'il faut valoriser ce chiffre de réduction de 0,3%. Il précise, s'agissant de sa remarque sur le pourcentage de terres agricoles sur le canton, qu'il comparait ce taux avec d'autres territoires plus larges, tels que le canton de Vaud. Il est toutefois d'accord que 45%, ça reste un chiffre important.

La commissaire LC affirme que, dans le projet Résulterre, il y a des éléments importants, notamment s'agissant du calcul de la captation de CO₂.

Elle pense que la transversalité des différents offices va permettre de répondre à ce type de questionnement.

M. Gumy répond qu'ils travaillent avec l'OCAN.

Une commissaire PLR comprend de l'intervention de M. Gumy que la première invite est pratiquement réalisée et que, s'agissant de la deuxième invite, il manquerait des données et il serait compliqué et cher de la mettre en place. Elle demande si M. Gumy pense qu'il vaudrait probablement mieux investir de l'argent dans des mesures qui viseraient à réduire les émissions plutôt que dans la mise en place de ce type d'enquêtes.

M. Gumy répond par l'affirmative. Il complète en déclarant que des ressources supplémentaires ont déjà été mises pour augmenter la fréquence de récolte de ces données. Il estime que ceci leur paraît suffisant. Il ajoute qu'ils estiment que ce n'est pas nécessaire d'avoir un bilan carbone détaillé complet tous les deux ans, mais que les macro-indicateurs permettent déjà d'avoir un aperçu suffisant de la situation.

La commissaire PLR demande ensuite des précisions sur l'indicateur de contexte de la fiche 2.1 (cf. PowerPoint, slide 12) qui concerne le nombre d'accidents à vélo par année. Elle ne sait pas s'ils partent du principe que plus il y a de vélos, plus il y a d'accidents par année.

M. Gumy précise que les indicateurs de contexte n'ont pas encore été validés. Il explique qu'ils permettent de montrer que, malgré les moyens mis en place, parfois, il y a des résultats qui sont produits par des éléments extérieurs et qui ne dépendent pas forcément de la politique climatique genevoise. Il prend l'exemple de la mise à disposition par les fournisseurs de véhicules électriques et affirme que, si les fournisseurs mettent à disposition plus de modèles de véhicules électriques, ce sera plus facile d'augmenter les parts de véhicules électriques.

La commissaire PLR ne comprend pas l'indicateur relatif au nombre d'accidents à vélo par année.

M. Gumy explique que, si la population sait qu'il y a énormément d'accidents à vélo, elle sera moins encline à prendre le vélo.

La commissaire PLR comprend. Elle estime toutefois que plus il y aura de cyclistes, plus il y aura potentiellement des accidents.

M. Gumy est d'accord.

Un commissaire Vert demande à quelle date sera publié le bilan carbone en 2024.

M. Gumy répond qu'ils ont l'objectif de mettre à jour le plan climat cantonal d'ici juin 2024. Il affirme que ce nouveau plan climat doit être

accompagné d'un nouveau bilan carbone, qui est en train d'être réalisé. Il précise qu'ils sont encore actuellement en train de traiter certaines données et il pense que, si tout va bien, le bilan sortira au premier semestre 2024.

Le commissaire Vert pense que l'idée derrière cette motion, c'est que 2030 est dans peu de temps, à l'échelle politique du canton. Il rappelle qu'en plénière parfois, les députés traitent de textes qui datent d'il y a quatre, voire cinq ans. Il pense que, si le prochain bilan carbone (après 2024) se fait cinq ans plus tard, cela coïnciderait avec la date butoir de l'objectif 2030 et ce serait trop tard pour adapter les mesures. Il demande si les macro-indicateurs sont réellement suffisants pour être certain qu'on atteindra les objectifs climatiques.

M. Gummy répond qu'ils estiment que oui. Il précise qu'ils essaient tout de même d'augmenter la fréquence des bilans carbone, pour en faire deux avant l'échéance 2030. Il explique qu'ils ont reçu les données pour 2022 à la fin de l'année 2023 et au début de l'année 2024 pour certaines. S'agissant de la question sur les macro-indicateurs, il répond que la réponse est différente d'un macro-indicateur à l'autre, car ils sont plus ou moins précis. Il explique que l'indicateur sur l'énergie et les bâtiments est très précis et que les données nécessaires sont disponibles presque chaque année. Il affirme que pour la mobilité, c'est beaucoup plus complexe, mais qu'il y a, actuellement, une bonne tendance. Il pense que, si des enquêtes sont menées tous les deux ans, ce sera suffisant pour avoir une vue de 80 à 90% du périmètre. Selon lui, ceci est suffisant et il n'est pas nécessaire de faire un bilan carbone détaillé. S'agissant du macro-indicateur sur la consommation, il affirme que ce dernier est complexe, mais qu'ils essaient d'améliorer ceci, avec un certain nombre d'enquêtes.

Le commissaire Vert estime qu'il est difficile d'apprécier la progression des émissions de gaz à effet de serre, sur des graphiques quand les objectifs ne figurent pas sur le graphique.

M. Gummy est d'accord. Il s'excuse de cet oubli.

Discussion de la commission

M. le président demande aux députés s'ils souhaitent procéder à d'autres auditions sur la **M 2881** ou alors s'ils souhaitent voter sur le sujet.

Une commissaire PLR a trouvé que l'audition de M. Gummy était très claire. Elle souhaite que la commission vote sur la M 2881.

Un commissaire socialiste est d'accord.

M. le président ouvre le débat sur la **M 2881**.

Une commissaire PLR estime que la première invite est obsolète et sera, de toute manière, réalisée. S'agissant de la deuxième invite, elle affirme qu'elle coûterait très cher à réaliser. Elle pense que cet argent peut être investi ailleurs. Elle déclare que le groupe PLR s'opposera à cette motion.

Une commissaire LC affirme que le groupe Le Centre refusera également cette motion, pour les mêmes raisons.

Un commissaire annonce que le groupe UDC refusera, lui aussi, cette motion, pour les mêmes raisons.

Un commissaire MCG déclare que le groupe MCG refusera la motion.

Un commissaire Vert rejoint leurs propos sur la première invite. Toutefois, concernant la deuxième invite, il a l'impression que, s'il n'y a pas d'indicateur, il n'y a pas de politique. Or, il rappelle que l'urgence climatique a été déclarée par le Grand Conseil. Selon lui, il s'agit de l'enjeu du siècle. Il pense que, si on ne mesure pas, on ne pourra pas évaluer l'efficacité des politiques qui sont entreprises par le Grand Conseil, ce qui est essentiel selon lui. Il propose donc de potentiellement supprimer ou amender la première invite, mais le groupe Les Verts souhaite soutenir la deuxième invite.

Une commissaire socialiste affirme que le groupe socialiste est d'accord avec le groupe Les Verts. Elle pense que la deuxième invite va dans le sens de ce qui a été présenté à la Commission. Le groupe socialiste soutiendra de potentiels amendements qui seraient proposés.

Le commissaire Vert constate, à la lecture de la motion, qu'il y a une réelle différence entre la première et la deuxième invite. Il rappelle que, dans la première invite, une évaluation précise des émissions de gaz à effet de serre cantonales est demandée, alors que, dans la deuxième invite, il est uniquement demandé une évaluation des émissions de gaz à effet de serre cantonales et non un bilan exact. Il pense que le fait de demander que ce qui est mesurable et ce qui est mesuré soit présenté au Grand Conseil ne pose aucun problème et est d'ailleurs nécessaire pour faire le point et ajuster les politiques publiques.

M. le président et son groupe LJS estiment que le département a rendu des réponses pragmatiques sur le sujet. Il est convaincu que le département prend au sérieux les émissions de gaz à effet de serre. Il relève que la stratégie d'étude mise en place est moins coûteuse que les bilans carbone et semble satisfaisante. Le groupe LJS ne s'opposera pas à ce que la motion soit amendée, mais il la refusera.

Un commissaire Vert souhaite proposer un amendement sur la première invite, consistant à remplacer 2023 par 2024.

M. le président met aux voix la proposition d'amendement du commissaire Vert sur la première invite :

« à fournir au Grand Conseil, dans le courant de l'année 2024, une évaluation précise des émissions de GES cantonales pour 2022, afin d'apprécier l'état de la situation globale et sectorielle (énergie et bâtiments, mobilité terrestre, bien de consommation et mobilité aérienne) à huit ans de l'échéance fixée. »

Oui : Unanimité

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

M. le président demande si les députés souhaitent proposer des amendements sur la deuxième invite.

Une commissaire LC propose d'enlever 2024 dans la formulation de cette invite.

M. le président propose d'enlever le terme « bisannuel ».

Une commissaire socialiste rappelle qu'il ne s'agit pas d'un bilan carbone global, mais uniquement d'une évaluation.

M. le président met aux voix la proposition d'amendement de la commissaire LC sur la deuxième invite :

« à présenter au Grand Conseil une évaluation bisannuelle des émissions cantonales de GES, soit pour les années 2026 et 2028, ces bilans devant être publiés avant la fin de l'année qui suit chacune de ces échéances intermédiaires. »

Oui : Unanimité

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Puis, M. le président met au vote la **M 2881** telle qu'amendée.

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)

Non : 9 (3 PLR, 2 UDC, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS)

Abstentions : –

La M 2881 ainsi amendée est refusée.

Catégorie préavisée : II (30 min)

PLAN CLIMAT CANTONAL 2030

M 2881 – suivi des émissions de GES
Commission de l'environnement et de l'agriculture
11 janvier 2024



Département du territoire
Direction de la durabilité et du climat

12/01/2024 - Page 1

Dispositif de suivi du PCC 2030

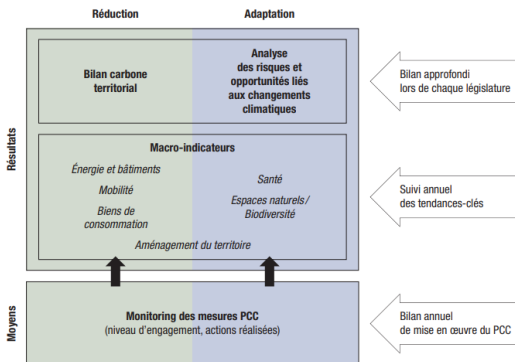
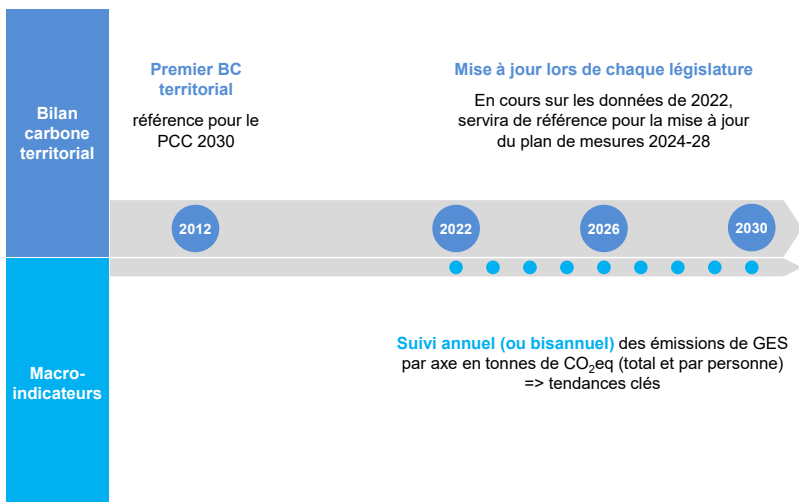


Figure 12 : Les différentes composantes du dispositif de suivi du PCC 2030.

Le dispositif de suivi du PCC 2030 permet de rendre compte :

- Des **résultats du PCC 2030** constatés sur le territoire à la fois sur la réduction des émissions de GES et sur l'adaptation aux changements climatiques (bilan carbone et macro-indicateurs)
- De la **mise en œuvre des mesures du PCC 2030**

Dispositif de suivi des émissions de GES



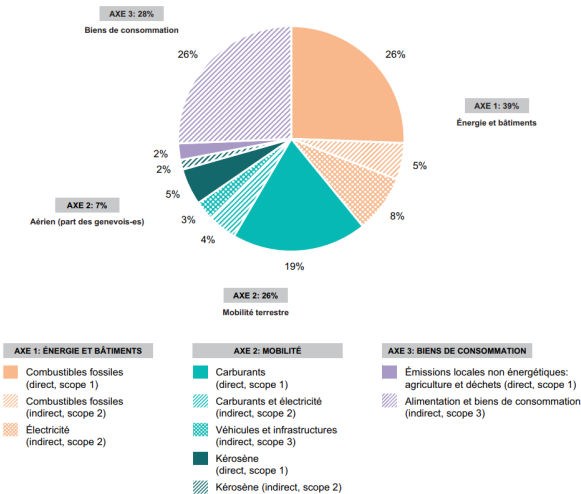
12/01/2024 - Page 3

Bilan carbone territorial

- Le bilan carbone territorial est en cours de mise à jour sur la base des données 2022, avec comme objectif une publication au 1^{er} semestre 2024.
- Il permet une évaluation détaillée des émissions de GES selon 3 axes principaux : énergie et bâtiments, mobilité, biens de consommation. Emissions directes et indirectes sont prises en compte.
- Le bilan carbone détaillé est un exercice complet et dense, qui nécessite d'avoir accès à des données qui pour certaines ne sont pas disponibles annuellement, comme par exemple les distances moyennes parcourues en fonction des différents modes de transports. Ces données sont généralement issues d'enquêtes qui n'ont lieu que tous les 4 ou 5 ans, par exemple le Microrecensement mobilité et transports (MRMT).
- Afin d'améliorer les données, mise en place du **panel lémanique** avec l'EPFL : enquêtes annuelles (alternance consommation et mobilité) auprès de la population genevoise, plus de 2'000 répondants sur le canton (11'000 sur l'ensemble de l'arc lémanique).
 - Pour la mobilité, le MRMT basé sur 2021 a été publié en avril 2023. Ces données ont montré un impact très significatif de la situation sanitaire et ne sont pas représentatives d'une année "normale". Les résultats du panel permettront d'avoir une meilleure vision pour la mise à jour du bilan carbone.
 - Pour la consommation, les données sont aujourd'hui extrapolées à partir des données nationales et ne sont pas spécifiques à Genève. Le panel permettra d'ajuster ces valeurs aux résultats obtenus pour Genève.

12/01/2024 - Page 4

Répartition des émissions de GES 2012



Scope 1: émissions directes sur territoire

Scope 2: émissions indirectes à l'étranger (extraction, transport, stockage...) agents énergétiques

Scope 3: émissions indirectes (production biens et services importés)

12/01/2024 - Page 5

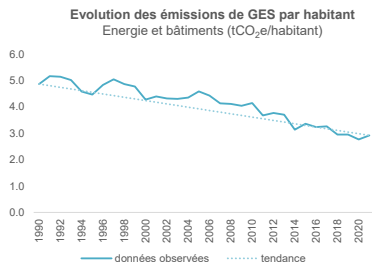
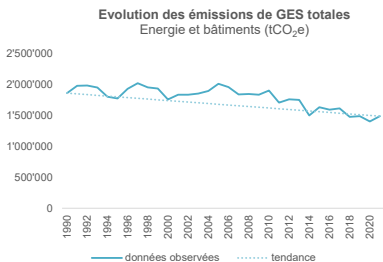
Macro-indicateurs : énergie et bâtiments

Publiés sur www.ge.ch/dossier/durabilite-climat/climat/plan-climat-cantonal-2030 (et prochainement sur l'OCSTAT). **Méthodologie et périmètre de calcul** différents de ceux du bilan carbone détaillé.

Entre 1990 et 2021 :

Réduction des émissions **totales de -20%** (objectif : -60% à 2030)

Réduction des émissions **par personne de -40%** (augmentation de +33% de la population sur la même période)



12/01/2024 - Page 6

Macro-indicateurs : mobilité (hors aérien)

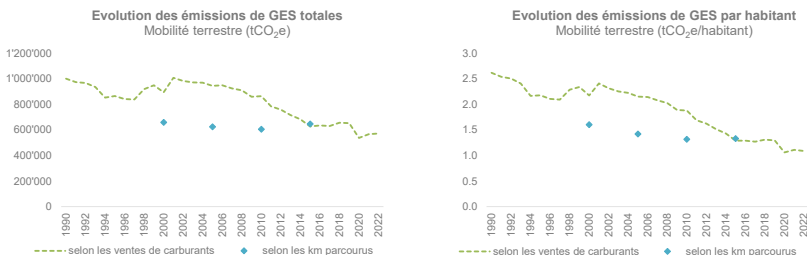
Mobilité :

Entre 1990 et 2022, réduction des émissions **totales de -43%** selon les ventes de carburants.

L'indicateur basé sur les ventes de carburants montre une tendance baissière, mais les valeurs sont biaisées par le tourisme à la pompe.

L'indicateur basé sur les kilomètres parcourus (MRMT) montre une stabilisation des émissions entre 2000 et 2015. Par ailleurs, on observe une augmentation du trafic pendulaire: + 22% entre 2000 et 2021 (hors graphique).

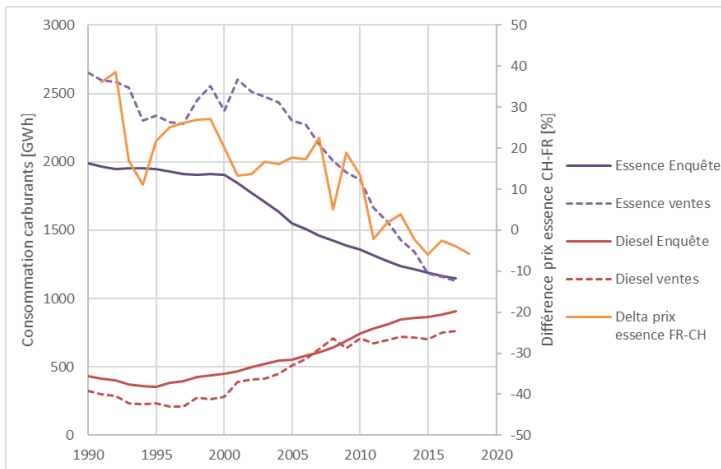
D'où la nécessité d'avoir des valeurs issues d'enquêtes de mobilité plus fréquentes.



12/01/2024 - Page 7

Macro-indicateurs : mobilité (hors aérien)

Ecart entre l'indicateur selon les ventes de carburants et celui sur les distances parcourues au regard du prix de l'essence en CH et FR



12/01/2024 - Page 8

Mobilité aérienne

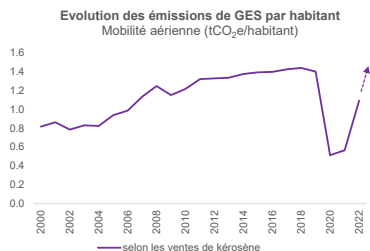
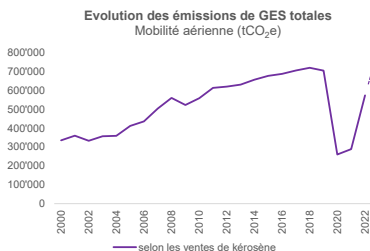
Pour la mobilité aérienne, nous avons les ventes de kérosène à l'Aéroport international de Genève. Prise en compte de la part des résidents genevois uniquement (22% du trafic, chiffre en attente d'actualisation). Entre 2000 et 2022 :

Augmentation des émissions **totales de +71%**

Augmentation des émissions **par personne de +35%**

On observe que les émissions n'ont pas encore atteint leur niveau pré-COVID (14Mio de passagers à l'AIG en 2022 vs 18Mio en 2019) donc cette augmentation devrait se renforcer.

Les graphiques ci-dessous sont basés sur un facteur d'émission prenant en compte les effets de haute altitude des autres émissions que le CO₂ (forçage radiatif).



12/01/2024 - Page 9

Macro-indicateurs : biens et services

Bien et services :

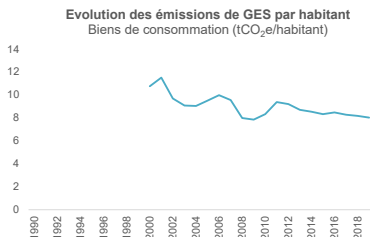
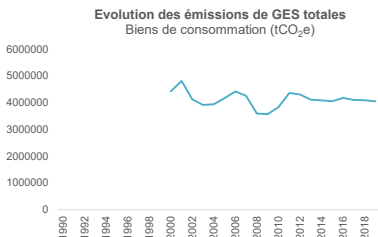
Entre 2000 et 2019 :

Réduction des émissions **totales de -9%**

Réduction des émissions **par personne de -25%**

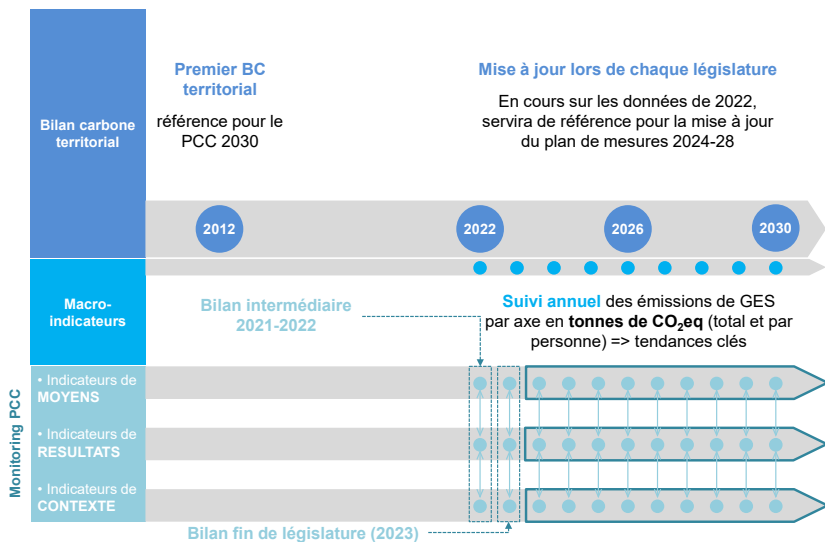
Il s'agit des émissions indirectes (hors du territoire) liées aux importations. Ces valeurs sont basées sur les données de la Confédération et ne sont pas spécifiques à Genève.

D'où la nécessité d'avoir des valeurs issues d'enquêtes "genevoises".



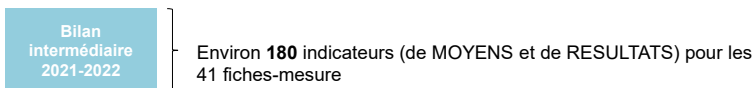
12/01/2024 - Page 10

Système de monitoring du PCC



12/01/2024 - Page 11

Système de monitoring du PCC



Exemples d'indicateurs de moyens :

- Fiche 2.1 Mobilité douce: Nombre de kilomètres favorables à l'usage du vélo
- Fiche 2.5 Electromobilité: Nombre de bornes de recharge publiques

Exemples d'indicateurs de résultats :

- Fiche 2.1 Mobilité douce: % Part modale vélo
- Fiche 2.5 Electromobilité: % de véhicules électriques rechargeables dans le parc genevois

Exemples d'indicateurs de contexte :

- Fiche 2.1 Mobilité douce: Nombre d'accidents à vélo par an
- Fiche 2.5 Electromobilité: Nombre de modèles de véhicule électrique en vente

12/01/2024 - Page 12

Synthèse

- Un nouveau bilan carbone détaillé du canton sera publié en 2024.
- Etant donné notamment que le bilan carbone détaillé nécessite d'avoir accès à des données qui pour certaines ne sont pas disponibles annuellement, il n'est prévu d'effectuer un bilan carbone détaillé que tous les 4 ou 5 ans.
- Entre ces bilans détaillés, il est toutefois important d'avoir un dispositif de suivi annuel qui permet une évaluation de l'évolution de certains indicateurs clés, et une appréciation de la trajectoire de réduction des émissions de GES.
- Afin de rendre compte des tendances les plus importantes pour la réduction des émissions des trois axes de réduction du PCC, des macro-indicateurs seront publiés annuellement, ou bi-annuellement en fonction de la disponibilité des données, et mis à disposition du public sur le site de l'OCSTAT.
- Le dispositif de suivi du PCC est complété par des indicateurs de moyen, résultat et contexte pour chaque fiche-mesure du PCC.

12/01/2024 - Page 13

Merci de votre attention

Date de dépôt : 12 février 2024

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Léo Peterschmitt

L'inertie politique nécessite de l'anticipation

2030 dans l'inertie politique de ce Grand Conseil, c'est demain. L'atteinte des objectifs environnementaux définis dans le plan climat ne se décidera pas en 2030, mais sera l'accumulation des mesures prises dans l'intervalle ainsi que de leurs effets. Or la genèse des nouvelles lois est un processus long, entre le dépôt d'un projet de loi et son application, plusieurs années se déroulent très souvent.

Si le gouvernement était un bateau qu'il fallait diriger, entre le moment où la barre est tournée et le changement de cap, le temps est très long. Il y a besoin d'anticiper, de suivre les effets et d'avoir les ressources informationnelles nécessaires pour mener une politique cohérente avec les enjeux du changement climatique.

Sans indicateur, il n'y a pas de politique

En ne nous informant pas suffisamment des effets des politiques publiques votées par ce parlement, nous risquons de manquer des fenêtres d'opportunités pour améliorer celles-ci et permettre à Genève de remplir ses engagements pour l'environnement. La deuxième invite est dans ce sens essentielle aux yeux de la minorité : ce qui est mesurable et ce qui est mesuré doit être présenté au Grand Conseil afin de faire le point et d'ajuster les politiques publiques lorsque cela est nécessaire.

Tâtonnement à l'aveugle

Faire le point régulièrement avec des indicateurs, la majorité de la commission a estimé qu'elle peut s'en passer. Le lac peut paraître étendu et profond quand on ne connaît pas l'océan. Changer de cap nécessite l'intégration de nombreux paramètres et des moyens de les mesurer. Jamais un navigateur ne traverserait l'océan sans GPS, sans carte, sans sextant, sans boussole et sans mesure des vents et courants ; c'est pourtant dans cette

direction que la majorité de la commission souhaite s'engager. La bonne vieille politique de l'autruche, si chère à la droite sur la question, revient en force.

Une dégringolade écologique

Ce refus s'inscrit dans une stratégie de dégringolade écologique des ambitions de ce Grand Conseil en matière d'écologie orchestrée par la droite. Les objectifs 2030 n'ont pas changé, mais les votes de la majorité de droite du Grand Conseil depuis les dernières élections vont à l'encontre de ceux-ci. Ne pas quantifier, c'est un calcul politique pour ne pas avoir à faire face aux contradictions. Il n'y a pas d'atteinte des objectifs climatiques sans une politique de mobilité qui désengage le transport individuel motorisé, sans redimensionnement de l'économie et sans baisse de la consommation matérielle, sans changement de régime alimentaire, sans prise en compte des déterminants fondamentaux de la santé et le tout au niveau sociétal. Ne pas changer les normes dans ce sens, c'est agir aux marges et contre les intérêts communs. C'est spolier le patrimoine naturel dont nous avons hérité, c'est en priver les générations futures.

Ignorer n'est pas régler

Malheureusement pour la droite, cette stratégie ne fonctionne pas, pire même, elle transfère le fardeau de l'action aux prochaines générations, qui non seulement subiront les conséquences de l'inaction politique, mais devront s'adapter comme elles le pourront. Le coût de l'inaction s'élèverait à 1,5 milliard à l'horizon 2050 selon des projections citées par la conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines le 2 juin 2021. Les scénarios du GIEC quantifient de manière scientifique les conséquences dans différents scénarios (SSP) et trajectoires climatiques et elles sont sans appel. Selon la minorité, il y a nécessité d'évaluer et de réévaluer les trajectoires environnementales de notre canton dans la durée. Etablir en 2030 que les objectifs ne seraient pas atteints ne saurait être acceptable, être mis devant le fait accompli sans avoir eu la possibilité de corriger le tir, encore moins. Par sa vision passéiste du plus grand enjeu du XXI^e siècle, la majorité de droite pose les conditions garantissant le naufrage, et cette fois-ci sans iceberg.

Pour toutes ces raisons, la minorité vous recommande de soutenir cette motion avec l'amendement proposé ci-dessous.

Proposition d'amendement :

Suppression de l'invite 1.

Explication :

L'invite n'est plus d'actualité, de plus un bilan carbone du canton devrait être publié en 2024.